

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6119

commune (s) : Saint Fons

objet : **Place des Palabres - Réaménagement - Mandat confié à l'Opac du Rhône - Autorisation de signer un marché de travaux dans le cadre de ce mandat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa délibération n° 2005-2895 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a approuvé le projet de réaménagement de la place des Palabres à Saint Fons pour un coût global prévisionnel de 861 120 € TTC en dépenses et 264 000 € en recettes et a décidé de le réaliser par voie de mandat, confié depuis lors à l'Opac du Rhône.

Par sa délibération n° 2007-4500 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a individualisé un complément autorisation de programme, pour couvrir la réévaluation du coût des travaux portant le montant total de l'opération à 911 370 € HT, soit 1 090 000 € TTC.

L'Opac du Rhône a lancé une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés de travaux d'aménagement de la place des Palabres à Saint Fons.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 8 février 2008, a classé les offres et choisi pour le lot n° 3 : mobilier urbain et jeux d'enfants, l'offre de l'entreprise Prost paysage, pour un montant de 74 497 € HT, soit 89 098 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le directeur général de l'Opac du Rhône, mandataire, à signer le marché et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Prost paysage pour le lot n° 3 : mobilier urbain et jeux d'enfants, pour un montant de 74 497 € HT soit 89 098 € TTC dans le cadre du réaménagement de la place des Palabres à Saint Fons.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0841.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 231 510 et 458 1 (à créer) - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,